



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Sénégal

Question écrite n° 73662

## Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation toujours très tendue en Casamance sénégalaise. Les forces de sécurité présentes en Casamance se sont, en effet, rendues coupables de plusieurs exécutions extrajudiciaires, de maintes disparitions et autres actes de torture. Plusieurs personnes auraient ainsi disparu après avoir été arrêtées par les forces nationales sénégalaises. Il demande ce qui pourrait être envisagé sur le plan international afin de ramener le calme dans la région.

## Texte de la réponse

La persistance en Casamance d'actes de brigandage, de gravité variable, attribués aux indépendantistes atteste de l'absence de règlement définitif de la crise dans cette région méridionale du Sénégal. Cependant, depuis 1999, sous la présidence de M. Abdou Diouf, puis sous celle de M. Abdoulaye Wade, les autorités de Dakar ont montré leur souci de rechercher une solution à ce conflit qui obère le développement économique du Sénégal et constitue une menace pour la stabilité de la sous-région. En tout état de cause, il n'a pas été rapporté dans un passé récent de cas d'exécutions extrajudiciaires, de disparitions ou d'actes de tortures de la part des autorités sénégalaises. L'intervention de la communauté internationale n'est pas souhaitée par le gouvernement sénégalais, qui considère cette rébellion comme une affaire intérieure et propose au mouvement de l'abbé Diamacoune la négociation d'une solution pacifique dans le respect de l'intégrité territoriale du Sénégal. Ni les instances régionales de diplomatie préventive, ni l'ONU n'ont engagé, de ce fait, leurs bons offices entre les autorités sénégalaises et la rébellion casamançaise.

## Données clés

**Auteur :** [M. André Aschieri](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (9<sup>e</sup> circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 73662

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 mars 2002, page 1189

**Réponse publiée le :** 6 mai 2002, page 2306